

**CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
16 SEPTEMBRE 2020  
(RENCONTRE EN VISIOCONFÉRENCE)**

Procès-verbal de la troisième rencontre régulière du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf tenue le 16 septembre 2020, à 19 h.

**PRÉSENCES :**

Mme Lise Bilodeau	Présidente
Mme Lise Villeneuve	Trésorière
Mme Samar Ibnourachik	Administratrice
Mme Nathalie Paquet-Bélanger	Administratrice
M. André Dalaire	Vice-président
Mme Liane Bourdages	Secrétaire
Mme Cynthia Fauteux	Administratrice
M. Jean Guylér Darcelin	Administrateur
Mme Dominique Tanguay	Conseillère municipale, district des Saules
M. Patrick Paquet	Conseiller municipal, district de Neufchâtel-Lebourgneuf

**ABSENCES :**

M. Augustin Melo	Administrateur
M. Mario Demeule	Conseiller en consultations publiques

**IL Y A QUORUM**

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

Mme Marie Lagier	Chef d'équipe en consultations publiques et animatrice
Mme Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme, gestion territoriale
Mme Lydia Toupin	Conseillère en urbanisme, gestion territoriale
M. Michel Hubert	Conseiller en urbanisme, gestion territoriale
Mme Sheila Benoit	Secrétaire de soutien

Présence de quelques citoyens en ligne.

**ORDRE DU JOUR DE LA TROISIÈME RÉUNION 2020  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CONSEIL DE QUARTIER NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF**

- 20-03-01** Ouverture de l'assemblée
- 20-03-02** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 20-03-03** Demande d'opinion
- Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21706Cb et 21709Cd*  
**Règlement R.C.A.2V.Q. 264**  
(Réf. : Concessionnaires automobiles - Galeries de la Capitale)
  - Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21407Ha*  
**Règlement R.C.A.2V.Q. 266**  
(Réf. : Boulevard Saint-Jacques – écran visuel)
  - Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21328Cb et 21332Cb*  
**Règlement R.C.A.2V.Q. 272**  
(Réf. : Larouche – rue du Calcaire)
- 20-03-04** Information des membres du conseil municipal
- 20-03-05** Questions et commentaires du public
- Projet de Jardins éco-communautaires dans Lebourgneuf (présenté par une citoyenne)
- 20-03-06** Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 juin 2020
- Affaires découlant du procès-verbal
- Correspondance et trésorerie :
- Bilan mensuel
  - Services de secrétariat
  - Enregistrement au Registraire des entreprises
- 20-03-07** Prochaines activités de participation publique : nombre de rencontres du conseil de quartier
- 20-03-08** Suivi de la participation du conseil de quartier aux comités suivants :
- Table de concertation Saint-André-Neufchâtel en Action S.A.N.A.
  - Rencontre des partenaires Lebourgneuf
  - Table de concertation vélo
  - Participation de la présidente à la rencontre sur la Stratégie de sécurité routière (suivi et formation d'un comité)
- 20-03-09** Divers :
- Calendrier des rencontres du conseil de quartier
  - Préparation du rapport annuel 2019 (suivi)

- Préparation des états financiers 2019 (suivi)
- Présentation spéciale à l'assemblée générale annuelle (suivi)
- Prochaines élections : mandats des administrateurs (trices)

**20-03-10** Levée de l'assemblée

### **20-03-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Dallaire ouvre la séance à la demande de la présidente, qui est présente, mais ne peut parler longtemps. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et rappelle que tous les administrateurs sont des bénévoles. Par conséquent, le conseil de quartier n'a pas un pouvoir décisionnel, mais de recommandation.

### **20-03-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ DALLAIRE DÛMENT APPUYÉE PAR MME LISE BILODEAU, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **20-03-03 DEMANDES D'OPINION**

- *Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21706Cb et 21709Cd*  
**Règlement R.C.A.2V.Q. 264**  
(Réf. : Concessionnaires automobiles - Galeries de la Capitale)

Présentation du projet de modification par Mme Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents envoyés à tous les membres.

Elle précise que le but de cette modification concerne le type d'affichage pour des usages conditionnels. Les concessionnaires souhaitent avoir une vitrine où ils peuvent présenter leurs produits, en démonstration seulement, sans nécessairement avoir une grande exposition de ceux-ci. Des critères sont établis pour que la condition de cet usage soit exercée exclusivement à l'intérieur du bâtiment. Le nombre de locaux utilisés et la superficie de plancher sont limités pour cet usage, soit 500 m<sup>2</sup> chacun pour un total de quatre locaux seulement. Il ne peut y avoir plus de deux véhicules exposés. Aucun essai routier, entretien mécanique ou réparation quelconque ne pourront être faits. On ne peut effectuer de lavage, d'installation de pièces ou d'accessoires dans les locaux de ces concessionnaires. Il s'agit seulement d'une vitrine. Mais il pourrait y avoir vente de chandails, t-shirt et autres objets promotionnels. La demande initiale a été élargie aux petits véhicules, par exemple, moto.

Par usages conditionnels, il est précisé qu'il faut une demande de permis, en accord avec le conseil d'arrondissement, pour chaque concessionnaire qui veut exposer des produits.

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

Il n'y a pas eu de demande d'opinion officielle pour ce dossier en raison du confinement lié à la pandémie de Covid-19, au printemps dernier. Comme mentionné au début de l'assemblée, les membres du conseil ont un pouvoir de recommandation. Le vote se fait à main levée avec l'application ZOOM selon le règlement de modification avec les options suivantes :

Option A = approuvé tel que présenté

Option B = Statu quo -refusé

\*\*Option C (ajout au vote) = Toute autre recommandation proposée

#### **RÉSOLUTION 20-CA-08**

**PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT** aux zones 21706Cb et 21709Cd Règlement R.C.A.2V.Q. 264

(Réf. : Concessionnaires automobiles - Galeries de la Capitale)

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones, 21706Cb et 21709Cd Règlement R.C.A.2V.Q. 264* (Réf. : Concessionnaires automobiles – Galeries de la Capitale).

**ADOPTÉE**

#### **Présentation du deuxième projet :**

- Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21407Ha*  
**Règlement R.C.A.2V.Q. 266**  
**(Réf. : Boulevard Saint-Jacques – écran visuel)**

Présentation du projet de modification par Mme Lynda Toupin, conseillère en urbanisme. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents envoyés à tous les membres. Elle précise que le but de cette modification concerne l'exigence pour l'aménagement d'un écran visuel aux limites des terrains situés dans la zone du parc Chauveau. Cette exigence s'avère non fondée en raison de la topographie et de l'aménagement paysager actuels. La Ville a une certaine crainte par rapport au fait que les syndicats décident de souffler la neige dans le parc, c'est la raison pour laquelle elle veut éliminer cet écran visuel.

Dans un commentaire écrit, un résident souhaiterait conserver cet écran visuel du parc, car il y va de la sécurité des enfants et des citoyens.

Les membres du conseil affirment ne pas voir la nécessité de cet écran visuel et abondent dans le même sens que la Ville.

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

Comme mentionné au début de l'assemblée, les membres du conseil ont un pouvoir de recommandation. Le vote se fait à main levée avec l'application ZOOM selon le règlement de modification avec les options suivantes :

Option A = approuvé tel que présenté

Option B = Statu quo refusé

\*\*Option C (ajout au vote) = Toute autre recommandation proposée

#### **RÉSOLUTION 20-CA-09**

**PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT** à la zone 21407Ha Règlement R.C.A.2V.Q. 266

(Réf. : Boulevard Saint-Jacques – écran visuel)

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone, 21407Ha*, Règlement R.C.A.2V.Q. 266 (Réf. :Boulevard Saint-Jacques – écran visuel).

**ADOPTÉE**

#### **Présentation du troisième projet :**

- Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21328Cb et 21332Cb*

#### **Règlement R.C.A.2V.Q. 272**

(Réf. : Larouche – rue du Calcaire)

Présentation du projet de modification par M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents envoyés à tous les membres. Il précise que le but de cette modification concerne le site de l'entreprise Larouche Remorquage qui demande une modification réglementaire pour que l'ensemble des activités liées à l'entreprise puissent être autorisées sur les lots des 1025, 1050 et 1055, rue du Calcaire. Si l'entreprise change la nature de ses activités par rapport à l'écran visuel, la Ville interviendra à ce moment.

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

Le vote se fait à main levée avec l'application ZOOM selon le règlement de modification avec les options suivantes :

Option A = approuvé tel que présenté

Option B = Statu quo refusé

\*\*Option C (ajout au vote) = Accepté sous réserve des discussions entre le requérant et les résidents.

#### **RÉSOLUTION 20-CA-10**

**PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT** aux zones 21328Cb et 21332Cb, Règlement R.C.A.2V.Q. 272

(Réf. : Larouche – rue du Calcaire)

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter sous réserve des discussions à venir entre le requérant et les résidents, la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones, 21328Cb et 21332Cb Règlement R.C.A.2V.Q. 272* (Réf. : Larouche – rue du Calcaire).

**ADOPTÉE**

**SUIVI : Membres du conseil, Mme Tanguay, M. Paquet**

#### **20-03-04 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Patrick Paquet est satisfait de l'option choisie par les membres du conseil de quartier. Il invite les membres à lui poser des questions ou à soumettre leurs commentaires et suggestions, s'ils en ont.

De son côté, madame Tanguay invite à consulter le site Web de la Ville pour avoir les informations sur la présentation du déneigement à l'hiver prochain.

#### **20-03-05 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

- Projet de Jardins éco-communautaires dans Lebourgneuf (La citoyenne qui devait présenter le dossier n'est pas à la rencontre de ce soir.)

**(Q)** : Une citoyenne présente ses préoccupations sur l'excès de vitesse constaté dans la zone du Patrimoine-Mondial et sur les recommandations qui ne sont pas encore vigueurs, en lien avec les derniers événements qui s'y sont produits.

**(R)** : M. Paquet reviendra avec une réponse concernant cette préoccupation.

Un membre du conseil de quartier soulève une préoccupation sur la sécurité routière dans les zones scolaires où la vitesse semble élevée.

#### **20-03-06 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 17 JUIN 2020**

SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE BILODEAU DÛMENT APPUYÉE PAR Mme LISE VILLENEUVE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 17 juin 2020 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2020**

On maintient les rencontres sur la plateforme ZOOM et l'on propose de faire des rencontres virtuelles ne dépassant pas deux heures, jusqu'au mois de décembre 2020 pour des demandes d'opinion, soit le deuxième mardi du mois (13 octobre et 10 novembre), en plus du troisième mercredi du mois.

L'assemblée générale aura lieu le 21 octobre 2020. Concernant l'ajout des dates pour discuter sur les demandes d'opinions, deux membres du conseil confirment déjà leur absence à ces rencontres. En effet, mesdames Cynthia Fauteux et Samar Ibnourachik ne seront pas en mesure d'assister à la rencontre du 13 octobre 2020.

### **RÉSOLUTION 20-CA-11**

#### **APPROBATION DU CALENDRIER ET AJOUT DE DEUX AUTRES DATES POUR TRAITER LES DEMANDES D'OPINION**

SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE BILODEAU DÛMENT APPUYÉE PAR MME LIANE BOURDAGES, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de confirmer la participation des administrateurs pour traiter les demandes d'opinions aux dates convenues.

**ADOPTÉE**

### **CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE :**

#### **Correspondance**

Aucune correspondance.

#### Bilan mensuel

Mme Villeneuve indique que le solde au 31 juillet est de 1 264,08 \$. Après avoir acquitté les frais bancaires de 5,95 \$ et les frais d'enregistrement de 36 \$ pour l'année en cours, le solde est maintenant de : 1 222,13 \$.

#### Trésorerie

#### Repas lors de la rencontre

#### Services de secrétariat

### **RÉSOLUTION 20-CA-12**

#### **REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE POUR LES FRAIS DE SECRÉTARIAT POUR LES RENCONTRES DES MOIS DE JUIN ET DE SEPTEMBRE 2020**

SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE VILLENEUVE DÛMENT APPUYÉE PAR MME CYNTHIA FAUTEUX, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de payer



la somme de 160 \$ à Mme Sheila Benoit pour les frais de secrétariat des rencontres susmentionnées. Un chèque de 160 \$ lui sera transmis.

**ADOPTÉE**

**20-03-07 PROCHAINES ACTIVITÉS DE PARTICIPATION PUBLIQUE : NOMBRE DE RENCONTRES DU CONSEIL DE QUARTIER**

**20-03-08 SUIVIS DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL DE QUARTIER AUX COMITÉS SUIVANTS :**

- *Table de concertation Saint-André-Neufchâtel en Action S.A.N.A. :* Mme Bilodeau n'a pas pu assister à la dernière rencontre : aucun suivi.
- *\*\*Rencontre des partenaires Lebourgneuf :* Il n'y a pas eu de rencontre de ce comité. Aucun suivi.
- *\*\*Table de concertation vélo :* Il n'y a pas eu de rencontre pour ce comité. Aucun suivi.
- *Participation de la présidente à la rencontre sur la Stratégie de la sécurité routière (suivi et formation d'un comité) :* madame Bilodeau était présente à cette rencontre et confirme qu'il s'agit d'un grand projet qui nécessiterait beaucoup de temps de travail. Elle invite les membres à consulter les documents pour mieux comprendre les responsabilités qui en résultent et pouvoir prendre une décision éclairée, quant à la participation du conseil. M. Paquet ajoute qu'il s'agit d'un projet extraordinaire et plaisant, tout en souhaitant que les choses ne se bousculent pas.

**20-03-09 DIVERS**

- *Calendrier des rencontres du conseil de quartier*
- *Préparation du rapport annuel 2019 (suivi)*
- *Préparation des états financiers 2019 (suivi)*
- *Présentation spéciale à l'assemblée générale annuelle (suivi)*
- *Prochaines élections : mandats des administrateurs et administratrices.*

**20-03-10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de la réunion à 21 h 32.

---

*SIGNÉ*

\_\_\_\_\_  
*Mme Lise Bilodeau  
Présidente*

---

*SIGNÉ*

\_\_\_\_\_  
*Mme Liane Bourdages  
Secrétaire*